



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

---

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-2019 VISANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 6-91, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ARCHITECTURE DES BÂTIMENTS DESTINÉS À LA CULTURE ET/OU À LA PRODUCTION DE CANNABIS À DES FINS THÉRAPEUTIQUES ET RÉCRÉATIVES**

---

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées :

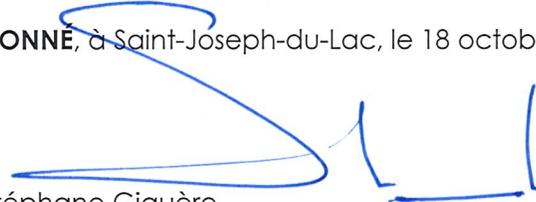
**QUE** le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2019, a adopté le projet de règlement numéro 21-2019 visant la modification du règlement de construction numéro 6-91, afin d'ajouter des dispositions relatives à l'architecture des bâtiments destinés à la culture et/ou à la production de cannabis à des fins thérapeutiques et récréatives;

**QUE** ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal, le 5 novembre 2019 à 19 h 30, à la salle municipale, au 1110 chemin Principal, à Saint-Joseph-du-Lac;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du directeur général, au bureau municipal, au 1110 chemin Principal, pendant les heures d'ouverture de bureau en vigueur.

**DONNÉ**, à Saint-Joseph-du-Lac, le 18 octobre 2019.

  
Stéphane Giguère  
Directeur général

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)**

Je soussigné, Stéphane Giguère, directeur général, résidant à Saint-Eustache certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis (Assemblée publique aux fins de consultation sur le projet de règlement 21-2019) en affichant une copie entre 9 h et midi, le dix-huitième jour du mois d'octobre de l'an 2019, à chacun des endroits suivants, à savoir : 1110, chemin Principal et sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dix-huitième jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-neuf.

  
**Stéphane Giguère**  
Directeur général